



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18127

Texte de la question

M. Jacques Floch * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes et le mécontentement des personnels des centres d'orientation et d'information (CIO) face à la décision de transférer aux régions ce service public. Ce transfert pourrait conduire à la disparition des CIO - et des conseillers d'orientation-psychologues - qui sont des lieux ouverts à tous les scolaires et non-scolaires et où chacun peut bénéficier d'informations et de conseils individualisés dans un souci de neutralité et de confidentialité. De plus, il favoriserait la mise en place de dispositifs privilégiant les besoins économiques à court terme plutôt que le projet individuel des personnes. Enfin, il faut craindre la perte de compréhension des systèmes de formation, des règles du jeu et d'élaboration de stratégies pour tous et plus particulièrement pour les plus démunis. En conséquence, soucieux de préserver ce service public de l'éducation nationale, il lui demande de bien vouloir réexaminer ce projet de démantèlement, voire d'y renoncer.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies sous la responsabilité des recteurs portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18127

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3634

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9007